



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DU CANTAL

**Elections des représentants du personnel  
Commission administrative paritaire  
DE CATEGORIE B - SCRUTIN DU 6 DECEMBRE 2018**

En votre qualité de fonctionnaire territorial titulaire, vous êtes appelé à élire vos représentants à la Commission Administrative Paritaire de catégorie **B** placée auprès du Centre de Gestion du CANTAL.

Cette instance paritaire, compétente à l'égard des collectivités territoriales et établissements publics du département du CANTAL affiliés au Centre de Gestion, est composée **pour moitié de représentants de ces collectivités et établissements et pour moitié de représentants du personnel : 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants, sont à pourvoir.**

**POURQUOI VOTER ?**

La CAP a pour vocation d'émettre des avis sur les **questions relatives à votre situation individuelle** et notamment :

- refus de titularisation et cessation de fonctions (conséquences individuelles des suppressions de poste...)
- déroulement de carrière (**avancements de grade, promotion interne, révision de compte rendu d'entretien...**)
- modalités d'exercice des fonctions (mise à disposition, certaines mutations internes, reclassement pour inaptitude physique...)
- changement de position (**détachement** sur demande, **disponibilité** pour convenances personnelles ou pour création d'entreprise...)
- difficultés en matière de **droits et obligations** (incompatibilité entre décharge de service pour activité syndicale et continuité du service, refus de formation, ...)
- **discipline**

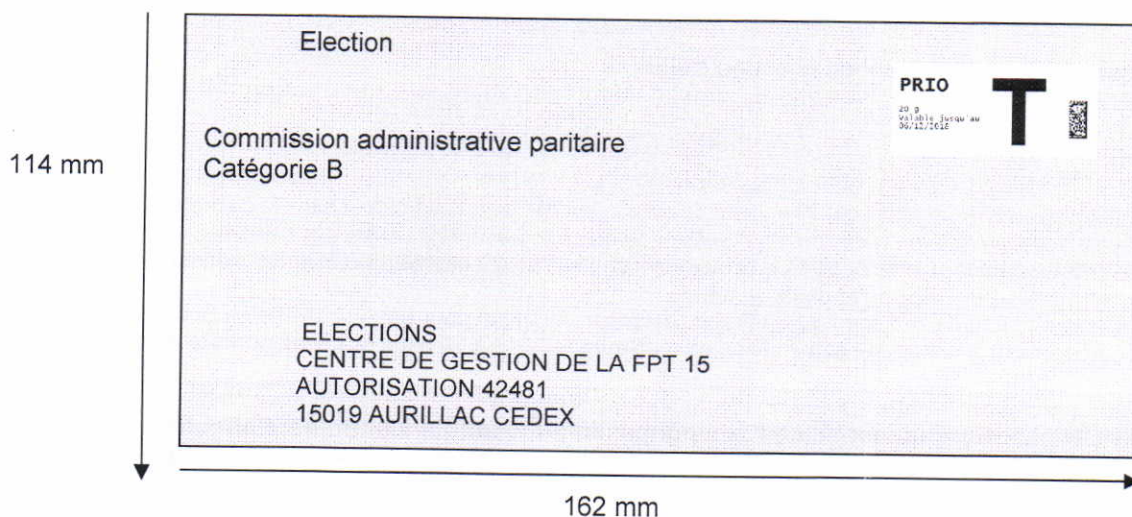
Votre participation à ce scrutin revêt donc un intérêt de première importance, puisque **les agents ainsi élus, quelle que soit leur appartenance syndicale, peuvent vous représenter et vous renseigner lorsque votre dossier individuel est examiné par la CAP.**

**LE MATERIEL DE VOTE :**

Votre employeur vient de vous remettre votre matériel de vote.

**Vous êtes en possession d'une enveloppe T** bleue permettant le retour de l'enveloppe de vote et votre identification pour l'émargement,

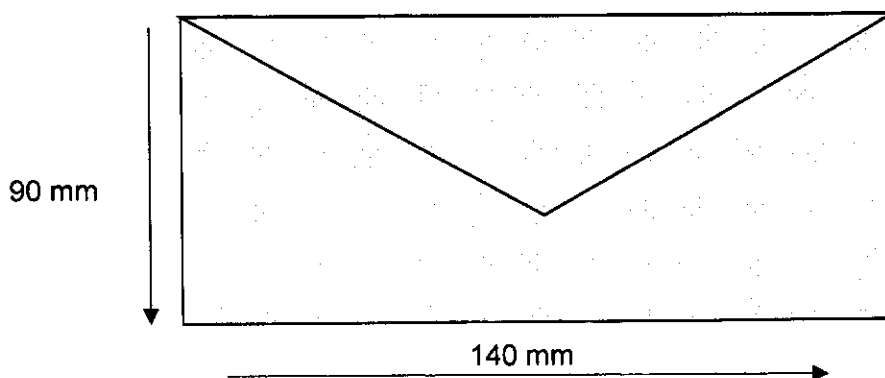
Recto enveloppe extérieure



Recto enveloppe extérieure

NOM : .....  
Prénom : .....  
Grade : .....  
Numéro d'électeur : .....  
Collectivité ou établissement employeur : .....  
Signature de l'électeur : (obligatoire)

- d'une enveloppe de vote bleue de petit format vierge de toute inscription garantissant le secret du vote,



- des bulletins de vote bleus des listes présentées par les organisations syndicales,

Elections des représentants du personnel à la CAP pour la catégorie B  
Scrutin du 6 décembre 2018  
NOM DE(S) L'ORGANISATION(S) SYNDICALE(S)

Pour le groupe hiérarchique supérieur  
NOM Prénom – Sexe – Grade – Collectivité  
NOM Prénom – Sexe – Grade – Collectivité  
.....

Pour le groupe hiérarchique de base  
NOM Prénom – Sexe – Grade – Collectivité  
NOM Prénom – Sexe – Grade – Collectivité  
.....

- des professions de foi émanant de chacune d'elles.

#### COMMENT VOTER ?

1. placer le bulletin bleu de votre choix dans l'enveloppe de couleur bleue de petit format sans la cacheter. Attention, vous ne pouvez pas modifier la liste choisie (pas de radiation, d'adjonction ou de changement de l'ordre des candidats).
2. glisser cette enveloppe dans l'enveloppe T de couleur bleue. Il est indispensable de vérifier les mentions employeur, nom, prénom, grade, **de signer au dos l'enveloppe** et de la cacheter.
3. poster cette enveloppe, qui est dispensée d'affranchissement. Attention pour être valable l'enveloppe doit parvenir au Centre de Gestion par courrier avant la clôture du scrutin fixée au 6 décembre 2018 à 12 heures. **Tenez compte des délais postaux !**

**ATTENTION : Le non-respect de ces consignes est susceptible d'entraîner l'annulation de votre vote.  
Seules les enveloppes acheminées par voie postale seront recevables.  
Merci d'anticiper ! Il n'y aura qu'un tour de scrutin.**